

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 11 JANVIER 2016 à 20 H 30**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 07/01/2016  
Date d'affichage : 07/01/2016

L'an deux mille seize, le LUNDI 11 JANVIER, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjointes, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée PITOIS, M. Guillaume CUBERO, Mme Vanessa GUEGUEN, Mme Janine KERSPERN.

Secrétaire de séance : Mme Dominique Jockum

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2015

Le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Vote sur le devis concernant l'étude des conditions de notre retrait de la CdC d'ORIVAL

En réponse à notre demande, le Préfet nous a accordé un délai supplémentaire pour étudier l'impact pour notre commune de quitter la CdC d'ORIVAL dans l'éventualité de rejoindre la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer. La Commission Départementale de la Coopération Intercommunale se prononcera sur le nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados le 5 février 2016.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu avec les élus de Caen la Mer.

Il est impératif que nous prenions notre décision définitive lors de la réunion du 28 janvier 2016, afin que la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer se prononce dès la semaine suivante, dans le cas où nous demanderions à les rejoindre.

Afin d'étudier au mieux les opportunités d'un retrait de Thaon de la Communauté de Communes d'Orival, dans la perspective éventuelle de rejoindre la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, Monsieur le Maire propose de demander à un cabinet spécialisé de mener une étude sommaire des conditions financières et patrimoniales qui découleraient de cette décision.

Trois cabinets ont été contactés, deux ont remis une offre :

- Chalenges Publics : 7 200 € HT soit 8 640 € TTC
- SAS Michel Férot Conseil : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC

Seul, le cabinet Chalenges Publics peut rendre ses travaux pour la réunion du Conseil Municipal fixée au 28 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire a signé l'offre du Cabinet Challenge Publics, pour un montant de 7 200 € HT, soit 8 640 € TTC
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016.

Une comparaison devra être faite entre les deux hypothèses suivantes :

- ↳ Thaon reste dans la CdC d'Orival – Val de Seullles – Bessin Seullles et Mer
- ↳ Thaon quitte la CdC d'Orival et entre dans la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer

De son côté, Caen la Mer nous communiquera, pour le 26 janvier 2016, le coût des impôts par habitant suite à notre changement, s'il a lieu.

### **Vote sur la convention du SDEC Energie sur la rénovation de l'éclairage public**

Monsieur le Maire présente la convention pour la mise en application du dossier diagnostic établie par le SDEC Energie.

L'objet de cette convention est de définir les modalités techniques, administratives et financières pour la mise en œuvre du programme global d'efficacité énergétique sur les installations d'éclairage public de la commune.

Ce programme a été établi en 2014, au vu des conclusions d'un diagnostic communal, réalisé par le SDEC Energie, qui détaille l'état des installations, les économies d'énergie envisageables et les travaux à entreprendre sur la commune.

Le coût estimé des travaux est de 105 689 € HT, dont 21 570 € à charge de la commune.

Le Conseil Municipal a décidé, en séance du 26 novembre 2015, de réaliser ces travaux en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ décide que les travaux seront financés sur le budget de fonctionnement avec un étalement de charge sur 5 ans,
- ✓ approuve la convention présentée,
- ✓ autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du diagnostic présenté.

Madame Béliarde demande un éclairage renforcé sur la rue des Ormes et le boulevard des Hauts de Thaon, adapté à l'augmentation de la circulation due à la mise en place de la déviation de la rue de l'Ormelet.

### AFFAIRES DIVERSES

- Le bulletin municipal 2016 sera distribué le 12 janvier.
- Nouveau : une permanence juridique gratuite sera tenue en Mairie, les samedis 23 janvier, 27 février et 26 mars 2016, de 10 h à 12 h. Puis tous les 4<sup>ème</sup> samedis des mois suivants si le besoin s'en fait sentir.
- Le CCAS a distribué le calendrier de ses animations du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.
- Monsieur Claude Péronne demande si le bail de location du local par la coiffeuse est signé. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, les travaux peuvent débuter. Le bail pour la création d'une pizzeria dans le second local est également signé. Monsieur Péronne contactera les entreprises pour établir les devis dès que le commerçant aura fourni ses plans.
- Madame Vanessa Gueguen demande des précisions sur l'absence de Madame Laurence Arbey, ATSEM de l'école de Thaon. Les parents s'inquiètent et attendent des explications. Madame Béliarde, en tant que Vice-Présidente de la CdC d'Orival, chargée des affaires scolaires, répond qu'une procédure légale est en cours et une mesure conservatoire rémunérée a été mise en place. La CdC d'Orival ne souhaite pas communiquer sur cette affaire.
- Madame Dominique Jockum trouve inadmissible que malgré la création du parking rue de l'Ormelet, des véhicules stationnent encore rue du Fresne et gênent la circulation. Il faudrait revoir la signalisation et peut-être installer un panneau « interdiction de stationner ». La commission travaux étudiera le problème fin janvier.
- Madame Isabelle Bonamy informe qu'un premier devis a été reçu pour la création du skatepark. L'estimation est d'environ de 18 000 €. Elle soumet également le résultat d'une enquête faite auprès des jeunes du village pratiquant ce sport, précisant les structures les plus demandées.
- Monsieur André Letellier signale à nouveau le problème de stationnement gênant rue de la Forge. Monsieur Claude Hamel confirme qu'il est souvent nécessaire de slalomer entre les véhicules garés pour circuler. L'arrêté de mise en place d'un stationnement alterné (pair/impair) n'est pas respecté. Ce problème sera également vu en commission travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures quinze minutes.